Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 035-213501885-20260126-DCM26_004-DE

Montfort sur Meu
terre d'éveil

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt-six janvier deux mil vingt—six à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence **de Fabrice DALINO, maire.**

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date d'envoi de la convocation : **19 janvier 2026**

PRÉSENTS :
Les Adjoints au Maire :
Mesdames FAUCHOUX – HERITAGE – LE GUELLEC
Messieurs BERTRAND –BOURGOGNON – DESSAUGE – GUILLOUET.

Les Conseillers municipaux :
Mesdames ANDRIAMANDIMBY – BIRLOUET - DAVID (arrivée à 19h21 avant vote délibération n°26.002) – METENS - PELLETIER – RICHOUX – SAUVÉE
Messieurs– DUFFE – GAUTHIER – FIERDEHAICHE – PARTHENAY – THIRION – TILLARD

PROCURATIONS :
Mme CHAUVIN a donné pouvoir à M. TILLARD
Mme LE BAIL-POUTREL a donné pouvoir à Mme FAUCHOUX
M. NEDELEC a donné pouvoir à Mme HERITAGE

ABSENTS - EXCUSES :
M. ANDRIAMANDIMBY – Mme CANOVAS – Mme HUET – M. LE BRAS – Mme LE PALLEC

SECRÉTAIRE : Mme SAUVÉE

26.004 - ILOT PEUGEOT / RUE DE RENNES - AVENANT n°2 – CONVENTION OPERATIONNELLE DE PORTAGE FONCIER AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE BRETAGNE

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-7 et suivants, L 2121-29 à L 2121-34 et L 5210-4 et L 5211-1 à L 5211-62 ;

VU le décret n° 2009-636 du 8 juin 2009 portant création de l'EPF Bretagne, modifié par le décret n° 2014-1735 du 29 décembre 2014 ;

VU la convention opérationnelle d'actions foncières du 30 avril 2019 ;

VU l'avenant n° 1 signé le 18 novembre 2024 ;

VU le projet d'avenant n°2 annexé à la présente délibération ;

VU l'avis Favorable de la Commission Urbanisme du 14 janvier 2026 ;

CONSIDERANT que la commune de Montfort-sur-Meu souhaite réaliser une opération de construction de logements sur le secteur rue de Rennes à Montfort-sur-Meu ;

CONSIDERANT que la coordination des études, des travaux de proto-aménagement (déconstruction, dépollution) et de préparation des cessions immobilières nécessitent de prolonger de 2 ans, la durée de portage de la convention opérationnelle ;

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
mairie@montfort-sur-meu.bzh
www.montfort-sur-meu.bzh

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 035-213501885-20260126-DCM26_004-DE

CONSIDERANT l'intérêt de conclure un avenant n°2 prenant en compte cette modification ;

CONSIDERANT que cela ne modifie pas les engagements de la Collectivité quant aux critères de l'EPF Bretagne à savoir :

- Privilégier les opérations de restructuration ;
- Viser la performance énergétique des bâtiments ;
- Respecter le cadre environnemental ;
- Limiter au maximum la consommation d'espace.

CONSIDERANT que l'EPF Bretagne a proposé un projet d'avenant n°2, joint à la présente délibération, qui modifie l'article n°2.2 de la convention initiale ;

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le projet d'avenant n°2 à la convention opérationnelle du 30 avril 2019, à passer entre la Collectivité et l'EPF Bretagne et annexé à la présente délibération ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant n°2 ainsi que toute pièce ou document nécessaire à son exécution ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine.

Pour extrait conforme,
Au registre des délibérations

Fabrice DALINO
Maire

MAIRIE DE MONTFORT-SUR-MEU (Ille-et-Vilaine)

Véronique SAUVÉE,
Secrétaire de séance

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
mairie@montfort-sur-meu.bzh
www.montfort-sur-meu.bzh